

Conseil communal du jeudi 23 février 2017 - Séance publique – Point 2 - Dalhem.
Parking + place Rue Gervais Toussaint
Intervention Cloes Joseph – Groupe Renouveau.

Le Collège propose au Conseil d'approuver les plans et le cahier des charges du marché de travaux consistant en "Aménagement d'un parking et de la place rue Gervais Toussaint à Dalhem",

Le Collège propose aussi d'approuver le montant estimé à 304.673,60 €, TVA comprise.

Il ressort du dossier que le projet prévoit l'aménagement de 25 emplacements de parking voiture et d'une place.

Les plans indiquent l'emplacement d'une future maison de l'enfance.

Le bon sens indique que pour concevoir un projet de ce type il faut se poser les questions suivantes et les traiter ensuite individuellement et en relation l'une avec l'autre.

- Quelles superficies attribuer respectivement à la zone parking et à la zone place.
- Quel type de véhicules emprunteront le parking ; des véhicules PMR, des voitures +/- grosses, des motos, des vélos, des camionnettes, des camions, etc
- Quelles seront les dimensions et l'orientation générale et l'un par rapport à l'autre des emplacements de stationnement,
- Quels seront les tracés et les dimensions des couloirs piéton,
- Quels seront les tracés et les dimensions des couloirs de déplacement des véhicules entre la rue et les emplacements de stationnement,

Chacune de ces questions, dont la liste n'est d'ailleurs pas exhaustive, peut recevoir plusieurs réponses.

Le projet final sera constitué du choix des réponses qui amène le meilleur rapport avantages / inconvénients pour avoir une ergonomie et une esthétique réussies de l'utilisation et du fonctionnement du parking et de la place.

D'autre part, outre les aspects fonctionnel et esthétique, il faut aussi se poser des questions relatives à l'exploitation du parking.

Je pense notamment, et ce n'est de nouveau pas exhaustif :

- à l'entretien de cette infrastructure
- à l'écoulement des eaux,
- à la durée pendant laquelle le stationnement peut se faire.

Le dossier que nous présente le Collège en appui de sa proposition ne contient aucun rapport indiquant le cheminement intellectuel suivi pour arriver à la solution proposée.

C'est vraiment regrettable car c'est au niveau d'un tel rapport que devrait se situer le débat au Conseil communal.

Je demande que mon intervention soit reprise au procès-verbal.